



Le statut du personnel

On l'a vu à travers l'historique que l'on peut découvrir ci-dessus, Les premières années de vie de l'institution auront été marquées par le dévouement et l'abnégation. On parle alors de vocation. Du reste ce terme sera encore utilisé en 1978... Il est vrai que les conditions de travail dans l'éducation de la fin du XIXe jusqu'aux années 1960 faisaient plus appel à l'oubli de soi qu'à toute autre revendication. Qui, aujourd'hui, pourrait accepter de travailler 24 heures par jour et 365 jours par an en s'occupant d'une trentaine d'enfants perturbés avec, pour seule aide, deux jeunes filles?

On sait que c'est en 1957 que les choses ont véritablement commencé de changer, sous l'impulsion de M. et Mme Jotterand d'une part et avec la reconnaissance professionnelle, d'autre part, allant de pair avec l'apparition des premières écoles spécialisées aux éducateurs. Toutefois, et très longtemps, l'horaire de travail a de passé les 70 heures pour être aujourd'hui de 45 heures, ce qui encore est au-dessus des normes habituelles.

De cette évolution nous faisons ressortir quelques dates qui paraissent intéressantes.

1950: affiliation de la maison à la Caisse cantonale des retraites populaires. Cotisations à hauteur de 2 x 6 %.

1955: apparition d'une comptabilité plus structurée, mise en place sous l'impulsion de l'AVOP (Association Vaudoise des Organismes Privés en faveur des enfants, adolescents et adultes en difficultés).

1962: adhésion à la convention collective de travail proposée par l'AVOP.

1966: Tout le monde habite dans l'institution, le directeur et sa famille, les éducateurs et le personnel de maison.

1969: réduction du temps de travail à 56 heures... L'institution loue alors un appartement à l'extérieur afin de répondre à l'obligation pour l'employeur de fournir un logement.

1978: baisse des horaires des éducateurs de 56 à 52 heures. Il est clair que ces horaires constituent, dans la société actuelle, un record et on peut se demander jusqu'à quand ils seront admis par les intéressés, même avec compensation de salaire. Ceux-ci démontrent par là le sens élevé qu'ils ont encore de leur vocation.

1982: le directeur n'a plus son domicile dans l'institution. La dynamique doit s'adapter.

Par ailleurs on parle de la nécessité pour les éducateurs d'avoir un horaire de travail qui leur permette une possibilité de vie de famille. Le logement

de fonction est occupé par l'un ou l'autre des éducateurs.
1988: la maison ouvre tous les week-ends. Les éducateurs voient leurs horaires ramenés à 45 heures hebdomadaires. Après un temps de sous-occupation le personnel retrouve le plein emploi.
1991: engagement de Jean-Marc Fonjallaz en tant que directeur. A la demande du comité, Heidi Fonjallaz, son épouse, est engagée avec la fonction d'intendante. Le modèle du couple directeur est donc retenu, mais de manière partielle. La famille du directeur a l'obligation d'habiter sur place.

1992: les éducateurs remontent leur temps de travail à 49 heures. Cela va de pair avec une compensation financière, prévue par la Convention collective.

1993: Le poste d'éducateur payé par l'association depuis 1988 est à nouveau reconnu par l'Etat.

1994: la famille du directeur déménage dans la villa attenante Le Verger et quitte ainsi le bâtiment principal. Toutefois l'obligation d'habiter dans le périmètre reste valable.

1996: mise en place de Descriptifs de fonctions pour le cuisinier et les stagiaires.

1999: mise en place de Descriptifs de fonction pour les éducatrices et les éducateurs.

2000: passage de l'horaire des éducateurs de 49 à 45 heures, sur demande des syndicats.